



Cabinet de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement

Paris, le 10 mai 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cécile Duflot annonce de nouvelles mesures sur les travaux de modernisation des ascenseurs.

À l'approche de la date d'échéance de la deuxième phase des travaux de modernisation des ascenseurs, fixée à début juillet 2013, le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement a réalisé un bilan d'avancement des travaux de mise aux normes. Ce bilan fait notamment apparaître deux éléments :

- un retard important, 40 % des ascenseurs n'étant toujours pas modernisés à moins d'un an de l'échéance ;
- un glissement en coût et en nombre d'ascenseurs finalement concernés par l'un des travaux prévus, l'installation d'un dispositif de précision d'arrêt coûtant environ 19 000 euros par ascenseur.

En conséquence, Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, a pris les dispositions suivantes :

- le **report d'un an – donc à début juillet 2014** – de la date d'échéance de la deuxième phase afin de permettre aux propriétaires d'effectuer les travaux nécessaires ;
- la **mise en place d'un moratoire** concernant le dispositif de précision d'arrêt de la cabine pour tous les ascenseurs, à l'exception de ceux installés dans des établissements recevant du public (ERP) ;
- la **constitution d'un groupe de travail**, piloté par les services du ministère, chargé de réexaminer la pertinence de poursuivre la mise en œuvre du dispositif de précision d'arrêt dans les ascenseurs installés en dehors des ERP, et le cas échéant, de proposer des solutions moins onéreuses.

Ces mesures illustrent le « choc de simplification » annoncé le 21 mars par le Président de la République dans le cadre du Plan d'investissement pour le logement, qui vise à éliminer les réglementations présentant le rapport coût/efficacité le moins probant.